

# S.I.R.P. CHAMPROND-EN-PERCHET - BRUNELLES

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 30 AVRIL 2026

Réunion du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Champrond-en-Perchet / Brunelles du jeudi 30 avril 2026 à dix-huit heures à la salle communale de Champrond-en-Perchet sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHEVÉE, Président.

Date de convocation : 17 avril 2026.

Nombre de délégués en exercice : 8

**Membres présents (7)** : CHEVÉE Jean-Claude, COURPOTIN Stéphane, ABELARD Morgane, BOUILLY Delphine, Emilie CHERAMY, Valérie HAUDRY, Valérie TRIVERIO, formant la majorité des membres en exercice.

**Enseignants** : GUILLON Thibaut, LACOSTE Laure.

**Absent(s)** : Christelle DURAND, excusée, a donné pouvoir à Morgane ABELARD.

Mme BOUILLY Delphine a été élue secrétaire.

### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 16/04/2026.
- Affectation des résultats 2025.
- Vote du Budget Primitif 2026.
- Informations diverses.

Monsieur le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

### 1. Procès verbal du 16/04/2026

Le procès verbal de la réunion du 16/04/2026, transmis aux membres du Comité Syndical le 17/04/2026, ne fait l'objet d'aucune observation et est approuvé à l'unanimité par le Comité Syndical.

### 2. Affectation des résultats 2025

Le compte administratif de l'exercice 2025, adopté en séance du Comité Syndical du 10/03/2026, présente :

- un excédent de fonctionnement de **18 641,27 €**
- un déficit d'investissement de **308,65 €**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit dans le BP 2026 :

-	A l'article 1068 des recettes d'investissement :	<b>308,65 €</b>
-	A l'article 002 des recettes de fonctionnement :	<b>18 332,62 €</b>
-	A l'article 001 des dépenses d'investissement :	<b>308,65 €</b>

### 3. Vote du Budget Primitif 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président sur le contenu du budget,

Considérant la proposition de Monsieur le Président d'abaisser la participation des communes à 64 150 €, répartie à 50 % pour chacune d'entre elles, soit une réduction de 3 000 €,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés	83 633,00 €	65 300,38 €
Résultat de fonctionnement 2025 reporté		18 332,62 €
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>83 633,00 €</b>	<b>83 633,00 €</b>
Crédits d'investissement votés	450,00 €	450,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé		308,65 €
Résultat d'investissement 2025 reporté	308,65 €	
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>758,65 €</b>	<b>758,65 €</b>

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Comité Syndical de déléguer au Président la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte cette disposition de souplesse budgétaire, qui permet de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, et autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite des conditions exposées ci-dessus.

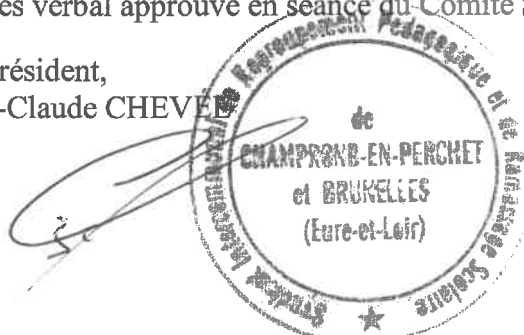
### 4. Informations diverses

- Monsieur Stéphane COURPOTIN souhaiterait que la rémunération de l'agent affecté aux élèves de GS, scolarisés avec les CP dans l'école de Brunelles, soit prise en charge par le syndicat du regroupement pédagogique.  
En date du 19/12/2018, une convention, signée des deux collectivités, stipule que chaque commune prend en charge toutes les dépenses liées au fonctionnement de son école sur son territoire : dépenses de fonctionnement et charges de personnel.  
Une modification de cette convention serait donc nécessaire si le comité syndical décidait d'accéder favorablement à cette demande.
- Un spectacle théâtral sera donné par les élèves de CM1-CM2 le 19 mai prochain à 18h15 dans les ruines de l'ancienne église St Aubin à Champrond-en-Perchet. Spectacle auquel chacun est convié.

Il n'y a pas d'autres questions, Monsieur le Président lève la séance.

Procès verbal approuvé en séance du Comité Syndical du :

Le Président,  
Jean-Claude CHEVREUIL



La Secrétaire,  
Delphine BOUILLY

LISTE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU 30 AVRIL 2026

Liste des délibérations du Comité Syndical du SIRP Champrond-en-Perchet - Brunelles, réuni le 30 avril 2026 à dix-huit heures à la salle communale de Champrond-en-Perchet sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHEVÉE, Président.

Date de convocation : 17 avril 2026.

Nombre de délégués en exercice : 8

**Membres présents (7)** : CHEVÉE Jean-Claude, COURPOTIN Stéphane, ABELARD Morgane, BOUILLY Delphine, CHERAMY Emile, HAUDRY Valérie, TRIVERIO Valérie, formant la majorité des membres en exercice.

**Enseignants** : GUILLON Thibaut, LACOSTE Laure.

**Absent(s)** : DURAND Christelle, excusée, a donné pouvoir à ABELARD Morgane.

Mme BOUILLY Delphine a été élue secrétaire.

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 16/04/2026.
- Affectation des résultats 2025.
- Vote du Budget Primitif 2026.
- Informations diverses.

Monsieur le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

- REF. 2026/006  
Affectation des résultats 2025.  
Vote favorable à l'unanimité.
- REF. 2026/007  
Vote du Budget Primitif 2026.  
Vote favorable à l'unanimité.
- REF. 2026/008  
Référentiel M57 – Application de la fongibilité des crédits.  
Vote favorable à l'unanimité.
- REF. 2026/009  
Participation des communes au fonctionnement du SIRP.  
Vote favorable à l'unanimité.